



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, , FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : **SPORTS 2**

OBJET : **AVENANT N°1 A LA
CONVENTION DE PARTENARIAT
VILLE DE BRIANÇON/SAEMS
LES DIABLES ROUGES POUR LA
SAISON SPORTIVE 2010/2011**

Absents-Excusés :

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, CODURI Laetitia

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code du sport et notamment ses articles L.113-1 à L.113-3 ;
Vu le code du sport et notamment ses articles R.113-1 à D.113-6 ;
Vu la délibération du conseil municipal N°2010-300 du 24 septembre 2010 ;
Vu la convention de partenariat en date du 8 octobre 2010 ;
Vu le projet d'avenant N°1 annexé à la présente délibération ;

Considérant que la convention de partenariat adoptée par délibération n° 2010-300 du 24 septembre 2010 prévoyait le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 100 000 € ;

Considérant que, lors de l'Assemblée Générale du 13 octobre 2010, il a été demandé le versement d'une avance supplémentaire de 150 000 euros début décembre ;

Considérant que sur cette avance de trésorerie de 250 000 €, 150 000 € seront utilisés pour apurer le déficit antérieur de la SAEMS Les Diables Rouges et 100 000 € seront affectés pour faire face aux dépenses engagées pour la saison sportive 2010/2011 ;

Considérant par conséquent qu'il convient de modifier par avenant n°1 la convention de partenariat Ville de Briançon/SAEMS Les Diables Rouges adoptée par délibération n° 2010-300 du 24 septembre et signée le 8 octobre 2010 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du projet d'avenant n°1 ci-joint à intervenir entre la SAEMS Les Diables Rouges et la commune de Briançon ;
- de verser à la SAEMS Les Diables Rouges pour la saison 2010/2011 une subvention d'un montant de 350 000 euros en contrepartie de la réalisation de missions d'intérêt général, dont 250 000 euros d'avance avant la fin de l'année 2010, dans les conditions et limites indiquées par la convention modifiée précitée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'avenant n°1 ci-joint, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE

Avenant N°1

A la Convention de partenariat

Ville de Briançon/SAEMS Les Diables Rouges

Entre

La commune de Briançon – 1 rue Aspirant Jan 05105 Briançon - représentée par son maire en exercice, M. Gérard FROMM, agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du conseil municipal N°..... en date du, désignée ci-après par l'expression « la ville » ;

Et

La SAEMS Les Diables Rouges, Société d'Economie Mixte Sportive au capital de 160 070 euros - N° SIRET 421 095 126 00015 - ayant son siège social Rue Georges Bermond Gonnet 05100 Briançon, représentée par son président, Monsieur Sébastien SODE, agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu d'une délégation du conseil d'administration du et désignée ci-après par l'expression « La SAEMS Les Diables Rouges » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code du sport et notamment ses articles L.113-1 à L.113-3 ;
Vu le code du sport et notamment ses articles R.113-1 à D.113-6 ;
Vu la délibération du conseil municipal N°2010-300 du 24 septembre 2010 ;
Vu la convention de partenariat en date du 8 octobre 2010 ;

Considérant la participation de la SAEMS Les Diables Rouges à la réalisation de missions d'intérêt général et plus généralement l'impact de ce club sportif sur le développement économique local et l'image de la ville.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Modification de l'article 6 de la convention de partenariat

L'article N°6 « Modalités de Versement » de la convention de partenariat approuvée par délibération N°2010-300 du 24 septembre 2010 est modifié comme suit :

« La subvention de 350 000 euros sera versée à la SAEMS Les Diables Rouges en janvier 2011.

Dans l'attente du versement par les différents sponsors des aides financières prévues au titre de la saison sportive 2010/2011 et afin de permettre à la SAEMS Les Diables Rouges de mettre en œuvre les actions retenues dans le cadre de la présente convention de partenariat, une avance de trésorerie d'un montant de 250 000 euros est allouée à la SAEMS Les Diables Rouges. Cette avance sera



versée début décembre 2010 et remboursable dans les meilleurs délais. Le remboursement doit, en tout état de cause, être terminé avant le versement du solde de la subvention communale. Dans le cas contraire, le remboursement de l'avance s'imputerait automatiquement sur le montant du solde de la subvention attribuée pour l'année 2011 à la SAEMS Les Diables Rouges par la présente convention de partenariat ».

Les autres dispositions de la convention initiales demeurent inchangées.

Fait à Briançon, le

La commune de Briançon	La SAEMS Les Diables Rouges
Le Maire de Briançon,	Le Président du conseil d'administration,
Gérard FROMM	Sébastien SODE